Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan de la Cour des comptes après trois ans d'existence

La Cour des comptes dresse un bilan de ses trois premières années d'activité. Elle publie trois rapports: les deux premiers constituent une évaluation externe de ses travaux et de sa méthodologie. Le troisième concerne la mise en oeuvre des 135 recommandations de ses 13 premiers rapports. Les conclusions de l'expert mandaté et les appréciations des audités convergent pour reconnaître le professionnalisme de la Cour et l'utilité de ses audits.

Afin d'obtenir une évaluation neutre et indépendante de son travail, la Cour a mandaté M. Hendrik Fehr, ancien directeur auprès du Président de la Cour des comptes européenne, un expert internationalement reconnu en matière d'audit de la performance. Sa revue des quatre manuels de référence de la Cour et son évaluation de la qualité des treize premiers rapports que celle-ci a publiés depuis 2008 mettent en évidence le professionnalisme et l'efficacité des travaux de la Cour.

Dans ses conclusions, M. Fehr souligne le niveau de qualité élevé de la méthodologie adoptée par la Cour, en comparaison avec d'autres instances de contrôle régional en Europe. Les sujets d'audit choisis sont conformes à la mission légale de la Cour, pertinents et importants, les méthodes d'analyse appropriées. Les rapports ont en général été jugés complets, objectifs et exacts. Les recommandations se sont avérées pertinentes, constructives et réalisables. Elles apportent une plusvalue en matière d'économies, d'efficience et d'efficacité aux entités auditées. A la connaissance de M. Fehr, il n'existe pas une seule Cour des comptes comparable qui ait été en mesure de fournir avec des ressources humaines aussi limitées un tel nombre de rapports si peu de temps après sa création.

Sur la base de sa revue, M. Fehr a formulé des recommandations sur la structure et le contenu des rapports, que la Cour s'attachera à prendre en considération pour ses prochains audits. Il suggère en outre que le suivi des recommandations figure dans la loi.

Les entretiens menés par la Cour avec les audités ont eux aussi confirmé l'utilité et la plus-value apportées par ses audits. Le caractère approfondi des analyses et la pertinence des recommandations ont été relevés à plusieurs reprises. La plupart des

135 recommandations formulées à ce jour ont été mises en oeuvre. Les modèles proposés par la Cour en annexe de ses rapports, repris tels quels dans certains cas, ont été bien accueillis, en particulier par les communes. Les quelques réserves adressées à la Cour ont porté sur certains aspects du processus d'audit et les enseignements appropriés ont été tirés.

La mise en oeuvre des recommandations de la Cour a d'ores et déjà conduit à des améliorations sur le plan notamment de la stratégie, de la gouvernance, de l'analyse financière, de l'organisation et du fonctionnement des entités auditées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 mai 2011

Eliane Rey, présidente de la Cour des comptes, 021 316 58 00

Suivi de la mise en oeuvre des recommandations des rapports de la Cour des comptes du canton de Vaud
Rapport introductif FEHR FINAL_PRESSE
REVUE DE LA METHODOLOGIE - H. FEHR